Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-03-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

Séance du 18 septembre 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Pierre Koch, conseillers municipaux en exercice.

N°03-
ADMINISTRATION GENERALE

Don de la commune au fonds de solidarité Association des maires et présidents d'intercommunalité de Gironde (AMG) suite aux incendies exceptionnels de l'été 2026

Rapporteur :

M. Le Maire

Pouvoir :

- Jean-Christophe Perardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Hien Duhart-Gras, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-03-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

N°3 - ADMINISTRATION GENERALE

Don de la commune au fonds de solidarité Association des maires et présidents d'intercommunalité de Gironde (AMG) suite aux incendies exceptionnels de l'été 2026

M. le Maire, expose :

Durant cet été 2026, des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, et ont ravagé près de 115 000 hectares. Ces incendies d'une ampleur exceptionnelle ont nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Gironde (AMG) appelle les communes et les intercommunalités de France à apporter un soutien financier aux opérations d'accompagnement des communes sinistrées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées du département de la Gironde.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 10.000 € à l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Gironde (AMG), dont les crédits sont inscrits au budget 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'allouer un don de 10.000 € à l'AMG au profit des collectivités de Gironde sinistrées suite aux incendies de l'été 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 9 septembre 2026,
- Alloue un don de 10.000 € à l'AMG au profit des collectivités de Gironde sinistrées suite aux incendies de l'été 2026.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-03-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)